

ZAC MULTISITES de SAINT MARTIN BOULOGNE

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE RÉALISATION



LA MISE A DISPOSITION

- 1- Modalités de la mise à disposition
- 2- Publication des avis
- 3- Registre
- 4- Remarques du public et réponses

SUITE DE LA MISE A DISPOSITION

Modalités retenues pour la mise à disposition :

La ville de Saint Martin Boulogne a adopté lors de son conseil municipal du 18 décembre 2017, et dans son arrêté du 22/01/2018 les modalités, de la mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de réalisation de la ZAC Multisites. Elles se résument ainsi :

- Mise à disposition du public de l'étude, du dossier de réalisation de ZAC, de l'avis de l'Autorité Environnementale et d'un complément d'information relatif à l'actualisation du programme de la ZAC, du 19.02.2018 au 20.03.2018 aux jours et horaires d'ouverture de la mairie. Le dossier sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public
- Mise en ligne du dossier sur le site de la commune (www.saintmartinboulogne.fr)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BALLY, en suite de la convocation en date du 11 décembre 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Étaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Lyuba CARON, pouvoir à Catherine LEDUC.
- Ludovic LATRY, pouvoir à Olivier CABOCHE.
- Fabienne CHOCHOIS, pouvoir à Christian PONCHE.
- Jean-Louis ETIENNE, pouvoir à Amélie DUBOIS.

Madame Betty BOULOGNE, est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017-6-8

ZAC Multisites. Dossier de réalisation de ZAC. Définition des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact.

Monsieur le Maire rappelle que l'un des enjeux majeurs pour la commune de Saint-Martin-Boulogne est d'organiser un développement maîtrisé en amenant une mixité urbaine en périphérie de la ville centre, tout en préservant les espaces naturels de qualité qui bordent le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2008-7-6 du 17 décembre 2008 portant notamment sur :

- La création d'une ZAC ayant pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains pour la construction de logements ;
- L'autorisation à faire réaliser le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2010- 4-6 du 06 octobre 2010 portant concession de l'opération de la ZAC Multisites à l'aménageur Adévia devenu Territoires 62 ;

Vu la délibération n°2016-5-10 du 14 décembre 2016 portant Avenant transactionnel n°1 ;

Vu l'état d'avancement du dossier de réalisation de la ZAC (article R.311-7 du Code de l'urbanisme) ;

.../...

LA MISE A DISPOSITION 1 - Modalités de la mise à disposition

Vu le courrier de la DREAL en date du 18 juillet 2013, sur la base d'une étude d'impact actualisée en décembre 2012 ;

Considérant que le projet objet de la ZAC n'a pas subi d'évolutions significatives depuis la mise à jour de l'étude d'impact en décembre 2012 ;

Considérant qu'il convient d'engager la mise à disposition du public de l'étude d'impact actualisée en décembre 2012.

L'étude d'impact de la ZAC Multisites sera mise à disposition du public pendant une période de 30 jours consécutifs.

Le dossier comprendra :

- L'étude d'impact de décembre 2012 ;
 - L'avis de la DREAL en date du 18 juillet 2013 ;
 - Le bilan de la concertation préalable ;
 - Les avis des autres personnes publiques intéressées.
- Les modalités de mise à disposition du public seront les suivantes :
- Le dossier visé ci-dessus sera consultable sur le site internet de la ville <http://saintmartinboulogne.fr/la-mairie/zac-multisites/> ; il sera également consultable en format papier en Mairie au service urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux.
 - Chacun aura la possibilité de consigner ses observations sur un registre mis à disposition au service urbanisme, ou par courrier.
 - Un avis au public sera publié dans les 15 jours avant la mise à disposition pour préciser les modalités pratiques (site à consulter, dates, lieux et horaires de consultation).
 - Une publication dans deux journaux locaux, sur les journaux d'informations électroniques de la commune de Saint-Martin-Boulogne, sur le site internet de la collectivité, un affichage format A3 en Mairie et la Maison de Quartier d'Ostrove.

A l'issue de cette procédure, un bilan de mise à disposition sera dressé et sera consultable par le public sur le site internet de la commune ainsi qu'en Mairie aux heures d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe et les modalités de mise à disposition repris ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la procédure susmentionnée.

Nombre de votants : 33 POUR : 33

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Transmis à la Sous-Préfecture le 21 décembre 2017 Saint-Martin-Boulogne, le 18 décembre 2017
Affiché au public le 21 décembre 2017
Rendu exécutoire la présente décision le 21 décembre 2017
Saint-Martin-Boulogne, le 21 décembre 2017



Le Maire,
Christian BALLY

LA MISE A DISPOSITION

1 - Modalités de la mise à disposition



OBJET : Mise à disposition du public du projet de réalisation et de l'avis de l'autorité de l'environnement portant sur le ZAC Marais de Saint Martin Beulogne.

Le Centre de l'Indépendance a été le d'abord le premier à mener une étude d'impact sur le projet de loi sur la PACN. Ensuite, le Centre de l'Indépendance a été le premier à mener une étude d'impact sur le projet de loi sur la PACN. Ensuite, le Centre de l'Indépendance a été le premier à mener une étude d'impact sur le projet de loi sur la PACN.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une mise à disposition du public du 19.07.2019 au 20.03.2018 inclus, du dossier comprenant une étude d'impact concernant le projet de réalisation de la 2^{ème} MULTI-SITES sur la Commune de Saint Martin Boulogne.

Article 2 : Le dossier mis à disposition comprendra :

- Une notice explicative relative au rappel des textes et des procédures.
- Le lien de concertation préalable à la création de la ZAC.
- Le projet de Réalisation de la ZAC.
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC.
- Un complément d'informations relatif à l'actualisation du programme.
- L'avis de l'autorité environnementale.
- Un registre destiné à recevoir les observations des publics.

Artículo 3 : Mesures de publicité.

- 15 jours avant le début de la mise à disposition, puis sera :
- Publié dans deux journaux locaux
 - consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Martin-Boulogne.
- Affiché au Mairie de Saint-Martin-Boulogne et à la maison de quartier d'Oratoire
- M s en ligne sur les panneaux d'informations électroniques implantés sur les divers axes de circulation.

Abstract

Dr. Joseph W. Jones, D.D., 9 - 20th St. and C. St., S.W., Wash., D.C.

Tel.: 00 27 32 94 84 13 Fax: 00 27 32 94 85

Mall: 6000 Valley Street, Suite 500 • www.saintmarie-hospital.com

Article 4 : Consignation des observations

- Sur le registre ouvert mise à la disposition du pub ■ en Mairie (service urbanisme)
- Par courrier adressé à Monsieur le Maire de Saint Martin de Nogne
- A l'adresse mail suivante : contact@ville-smartinboullogne.fr

Article 5 : Fin de la mise à disposition

A l'expiration du délai de mise à disposition, le registre sera classé par Monsieur le Maire de Saint Martin Boudry.

Article 6 : Un bilan de la concertation sera dressé dans un délai maximum de un mois. Il sera consultable en Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Article 5 :
Monsieur le Maire de Saint Martin Boulogne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

/AT/AST MARTIN BOULOGNE. 10.22.01.2018

5000

ISC of n/a

CHRISTIAN DALY
VICE PRESIDENT DE LA CAB
MAIRE DE ST MARTIN DOUGLAS

Transmis en sous-préfecture de Doulogne,
Affiché en Mairie de Saint Martin Boulogne
Affiché à la Maison de quartier d'Ostrohove
et rendu exécutoire le :

CHRISTIAN BAILY

MAIRE DE ST MARTIN BOULOGNE

L'avis d'engagement de la mise à disposition du dossier de réalisation et de l'étude d'impact a été publié dans la Semaine dans le Boulonnais du 31/01/2018 et la Voix du Nord du 29/01/2018,

L'avis a été affiché en Mairie le 29/01/2018 et à la Maison de Quartier d'Ostrohove le 30/01/2018, soit plus de 15 jours avant le début de la mise à disposition,

En sus, la délibération du 18 décembre 2017 de la ville de Saint Martin Boulogne a été réglementairement en Mairie. L'arrêté du 22/01/2018 définissant les modalités de la mise à disposition du dossier a été affiché :

- A la mairie de Saint Martin Boulogne – 313 Route de Saint Omer – 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
- A la Maison de Quartier d'Ostrohove – Place de l'Orme– 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Enfin, l'information de la période de mise à disposition a été relayée sur le site internet de la Commune, et par le biais de messages annonçant les dates de la mise à disposition sur les panneaux à messages variables implantés sur la Commune.

ZAC Multisites de St Martin Boulogne

Affichage dans la Semaine Dans le
Boulonnais du 31/01/2018

LA MISE A DISPOSITION 2 - Publication des avis

Affichage Voix du Nord du 29/01/2018

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Avis de mise à disposition du public du dossier de réalisation et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites à Saint-Martin-Boulogne

Vu l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2018 et conformément aux articles L122-1-1 et L129-19 du Code de l'Environnement, du 19 février 2018 au 20 mars 2018 inclus sera mis à disposition du public un dossier relatif au dossier de réalisation de la ZAC et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites à Saint Martin Boulogne.

Le dossier mis à disposition sera composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative relative au rappel des textes et des procédures,
- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC,
- Le dossier de réalisation de ZAC,
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC,
- Un complément d'informations relatif à l'actualisation du programme de la ZAC,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Un registre destiné à recueillir les observations des publics.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la ville de Saint Martin Boulogne : www.saintmartinboulogne.fr (onglet "La Mairie/ZAC Multisites"). Il sera également consultable en format papier en Mairie au service Urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux, sis 313 route de Saint Omer -62280 Saint Martin Boulogne : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Chacun aura la possibilité de consigner ses observations sur un registre mis à disposition au service Urbanisme, ou par papier.

En outre des registres, les observations pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : contact@ville-smartinboulogne.fr

Enquêtes publiques

VILLE DE SAINT-MARTIN BOULOGNE

Avis de mise à disposition du public du dossier de réalisation et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites à Saint Martin Boulogne.

Vu l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2018 et conformément aux articles L122-1-1 et L129-19 du Code de l'Environnement, du 19 février au 20 mars inclus sera mis à disposition du public un dossier relatif au dossier de réalisation de la ZAC et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites à Saint Martin Boulogne.

Le dossier mis à disposition sera composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative relative au rappel des textes et des procédures,
- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC,
- Le dossier de réalisation de ZAC,
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC,
- Un complément d'informations relatif à l'actualisation du programme de la ZAC,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Un registre destiné à recueillir les observations des publics

Le dossier sera consultable sur le site internet de la ville de Saint Martin Boulogne : www.saintmartinboulogne.fr (onglet "La Mairie/ZAC Multisites"). Il sera également consultable en format papier en Mairie au service Urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux, sis 313 route de Saint Omer -62280 Saint Martin Boulogne : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Chacun aura la possibilité de consigner ses observations sur un registre mis à disposition au service Urbanisme, ou par papier.

En outre des registres, les observations pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : contact@ville-smartinboulogne.fr

Affichage sur le site internet de la mairie

The screenshot shows a web browser displaying the website for the ZAC Multisites de St Martin Boulogne. The page features a header with the 'CLIC' logo and a navigation menu. The main content area is titled 'Étude d'impact de la ZAC Multisites' and lists various documents available for consultation. A sidebar on the right provides weather information for Saint-Martin-Boulogne and includes logos for the local authorities and the CCAS.

CLIC 24 et 25 avril
11h, 14h, 15h et 16h
MARIONNETTES Centre Brassens - 03 21 10 04 90

Étude d'impact de la ZAC Multisites

MISE A DISPOSITION

- 01 - Sommaire
- 02 - Rapport de présentation
- 03 - Projet de programme des équipements
- 04 - Projet de programme global de construction
- 05 - Plan de concertation
- 06 - Complément d'informations
- 07 - Notice explicative
- 08 - Arrêté
- 09 - Étude d'impact
- 10 - Avis de la DRIEAL (18-07-2013)
- 11 - Modalités professionnelles de l'urbanisme

9°C
Saint-Martin-Boulogne
Ciel: Partiellement nuageux
Humidité: 85%
Vent: Nord à 3 km/h

11 JUILLET 2014

Affichage en Mairie et à la Maison de Quartier d'Ostrohove

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
VILLE DE SAINT MARTIN BOULOGNE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Dossier de réalisation et de l'avis de l'autorité environnementale
portant sur la ZAC Multisites à Saint Martin Boulogne.

Vu l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2018 et conformément aux articles L122-1-1 et L129-19 du Code de l'Environnement, du 19 février au 20 mars inclus sera mis à disposition du public un dossier relatif au dossier de réalisation de la ZAC et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites à Saint Martin Boulogne.

Le dossier mis à disposition sera composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative relative au rappel des textes et des procédures,
- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC,
- Le dossier de réalisation de ZAC,
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC,
- Un complément d'informations relatif à l'actualisation du programme de la ZAC,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- un registre destiné à recueillir les observations des publics

Le dossier sera consultable sur le site Internet de la ville de Saint Martin Boulogne : www.saintmartinboulogne.fr (onglet « La Mairie/ZAC Multisites »)
Il sera également consultable en format papier en Mairie au service Urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux, sis 313 route de Saint Omer -62280 Saint Martin Boulogne – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Chacun aura la possibilité de consigner ses observations sur un registre mis à disposition au service Urbanisme, ou par papier.
En outre des registres, les observations pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : contact@ville-simartinboulogne.fr

ZAC Multisites de St Martin Boulogne

LA MISE A DISPOSITION 3 - Registre

Un registre a été tenu à la disposition du public à la mairie de Saint Martin Boulogne.
3 avis figurent dans ce registre (deux courriers et un avis manuscrit sur le registre)

M. et Mme Courquin
10 rue de Marlborough
62280 Saint Martin Boulogne
06 62 28 11 95

Reçu le
23.02.18
M. et Mme Courquin
M. et Mme Courquin
M. et Mme Courquin

M. le Maire
62280 Saint Martin Boulogne
A Saint Martin Boulogne
Le 10 mars 2018

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous vous permettons de venir vers vous concernant le futur projet de la ZAC Multi-sites Saint Martin Boulogne.

En effet, nous avons acquis en janvier 2017, la parcelle AC 309 qui est voisine du futur projet.

Après avoir effectué une division parcellaire, et disposé un permis de construire pour le réaménagement d'une remise qui se situe juste à côté du futur projet, nous souhaitons donc être associé et informé à ce projet de la ZAC Multi-sites Saint Martin Boulogne.

Nous avons pu consulter sur votre rapport de présentation que celui-ci présente un grand espace vert juste à côté de notre future habitation. Cela nous convient fort bien du fait que notre future habitation étant en contre bas du terrain du futur projet, ce qui devrait nous éviter de perdre de l'insolation et de la clarté.

Enfin, étant propriétaire de la parcelle voisine (environ un hectare) du futur projet, nous sommes ouverts à toutes idées, toutes propositions qui pourraient apporter une plus-value écologique mais aussi et surtout à caractère social à votre projet.

Nous vous proposons de nous rencontrer si vous le souhaitez, afin d'échanger sur le sujet.

Dans l'attente de vous lire,

Très cordialement.

M. et Mme Courquin



Merci d'annexer ce courrier au registre ouvert dans le cadre de la ZAC MULTI SITES — Mise à disposition du dossier du 19.02.2018 au 20.03.2018.

M. J. Andréa Hélène
60 rue de la Cluse
62280 St Martin Boulogne

le 20 mars 2018.

Monsieur le Maire,

J'ai pour connaissance du projet d'aménagement de la ZAC Multisites et note logiquement en concerté par celui-ci (Site Hétéroclite Sud "La Cluse").

Je souhaiterais porter à votre connaissance quelques points qui me semblent importants :

- Les porcelles d'espèce verte sont prévues face à notre habitation et nous souhaiterions que cela reste ainsi - Cela nous éviterait un vis à vis plus que gênant
- La création d'une route est



prévue pour accéder aux futurs logements cela va engendrer beaucoup de passages et de bruit mais celle-ci doit être plus haute dans la rue pour empêcher paraitrait nous convenir. Toutefois je ne veux pas que cela va énormément amplifier le bruit urbain. Il me semble important de soit mettre une circulation à deux sens ou d'agrandir la chaussée (voies à sens uniques et les personnes n'hésitent pas entrer dans notre allée privée pour se garer, voir faire demi-tour et abîmer le revêtement).

- Le terrain prévu est bien plus élevé que le niveau de la route et doit des habitations existantes. Il faudrait le mettre au même niveau que la route



pour éviter une gêne visuelle depuis les rues et qu'il y ait une vue plongeante sur nous.

Nous avons fait un gros investissement financier pour résider dans ce secteur calme et serein. Il est donc important pour nous d'être impliqués au projet d'aménagement pour ne pas que notre logement perde de la valeur mais aussi que le site garde son charme et son calme.

Je tiens à vous remercier de nous permettre de nous exprimer sur ce sujet et espère être tenu au courant des suites.

Sincères Salutations



ZAC Multisites de St Martin Boulogne

Elise et Julien Condette
256, rue du four à chaux

62280 - ST MARTIN BOULOGNE

Monsieur Christian Baly
Maire
62280 - Saint Martin Boulogne

St Martin, le 17 mars 2018

Objet :
Zac multiservices Ostrohove

Monsieur le Maire,

Nous sommes passés ce samedi à la maison de quartier d'Ostrohove et avons constaté l'affichage du projet d'aménagement de la Zac d'Ostrohove.

Nous pensions que nous aurions été préalablement informés, comme nous vous l'avions demandé par l'intermédiaire de vos services, notre propriété jouxtant la zone concernée.

À la lecture du plan nous constatons qu'un lotissement est accolé à notre propriété par le fond avec un parking à l'entrée de cette résidence

Nous souhaitons, comme sur la majeure partie de la zac, bénéficier d'une zone verte arborée entre notre propriété et le lotissement prévu afin de nous éloigner des nuisances visuelles. Les résidences Joachim du Bellay, Pierre Ronsard et Impasse du Four à chaud 240 A B C bénéficient d'ailleurs d'une zone verte.

Nous souhaitons également un aménagement au niveau du parking projeté derrière chez nous afin d'éviter les nuisances sonores.

Nous aimerions également connaître la destination des futurs logements de ce lotissement (locatifs, accession à la propriété) ainsi que leur nombre prévu.

Comprenez que nous avons fait l'acquisition de ce terrain privé à un coût élevé au prix de gros sacrifices afin de bénéficier d'une certaine tranquillité dans un quartier résidentiel jusqu'à présent réputé calme.

Avant cet achat nous vous avions interrogé sur vos projets et vous nous aviez rassurés sur votre volonté de protéger l'environnement. Nous ne doutons pas que vous tiendrez vos engagements.

LA MISE A DISPOSITION 3 - Registre

Aussi avant d'entériner ce projet, nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de notre demande et de nous tenir au courant sur les modifications que vous serez amenés à faire.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer au plus tôt pour débattre sur ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments respectueux

Mir et Mme Condette



SYNTHESE DES REMARQUES MENTIONNEES AU REGISTRE

(secteur Ostrohove Sud-Est)

- Présence d'un lotissement accolé au fond de jardin de la parcelle BR299. - Souhait de bénéficier d'une zone verte arborée en limite de propriété, - Souhait d'un aménagement du parking projeté, afin d'éviter les nuisances sonore, - Quelle est le nombre et la nature des logements?	- La ZAC créée le 17/12/2008 prévoit dans sa programmation un îlot bâti qui jouxte le fond de la parcelle BR99. Cet îlot est composé de logements mitoyens. - Un traitement paysager végétal respectueux de l'environnement est prévu en limite séparative. - le parking projeté, à plus de 40 m de la limite de la parcelle, répond aux besoins du programme de logements; - Il sera également accompagné d'un traitement végétal notamment en limite séparative. - Il est projeté une dizaine de logements au droit de la parcelle BR99. Globalement sur l'ensemble de la ZAC il est prévu 30 % de logements locatifs aidés.
---	--

(secteur Marlborough Nord)

- Confirmation de "l'espace vert" au droit de la limite séparative; - Propriétaire d'une parcelle voisine de 1 ha limitrophe au projet, ouvert à toute proposition qui pourrait apporter une plus-value écologique et un caractère social au projet.	- Création d'un bandeau vert épousant le terrain naturel accidenté dans la continuité du frond bâti collectif le long de la rue de Marlborough. Cette frange verte, assure la transition entre le tissu urbain, les espaces agricoles et de nature. Elle accueillera des espaces naturels et le dispositif de gestion des eaux pluviales en mode alternatif (noue et bassins paysagers). La typologie du bâti, plus haut le long de la rue de Marlborough, propose des gabarits moins élevés en limite de frange naturelle (logements intermédiaires et individuels). - Il n'est pas prévu d'intervenir à court terme en dehors du périmètre opérationnel du dossier de réalisation de ZAC. Globalement sur l'ensemble de la ZAC il est prévu 30 % de logements locatifs
--	--

(secteur Marlborough Sud)

- Projet d'une voirie d'accès à l'îlot de la ZAC face à l'habitation qui risque d'engendrer beaucoup de passage et de bruit. Possibilité de décaler plus haut cet accès à l'îlot ? - Possibilité de mettre en sens unique la rue de la Cluse ou de prévoir un élargissement de la voirie existante pour faciliter les croisements. - Le terrain naturel de l'habitation existante est plus bas que les futurs terrains de l'îlot; Souhait de mettre les terrains au même niveau afin d'éviter les 'vues plongeantes'.	- L'urbanisation de ce secteur est prévue depuis la création de la ZAC le 17/12/2008 et prévoit la réalisation d'un nouvel îlot composé principalement de logements individuels et groupés. En limite EST est projeté un petit collectif/logement intermédiaire. La topologie accidentée du secteur privilégie l'accès dans la configuration par un seul accès dans le respect des orientations du PLUi et limite les croisements de véhicules. - il n'est pas prévu de modifier le profil de la rue de la Cluse afin de préserver le caractère du secteur. Le sens de circulation en sens unique sera privilégié, avec des reprises limitées des voiries existantes. - Il est prévu de maintenir les talus existants, avec accès aux parcelles depuis le cœur d'îlot afin de ne pas multiplier les accès directs sur la rue de la Cluse. Il est également prévu un retrait de constructibilité par rapport à la voirie existante afin d'assurer la transition entre tissu urbain existant et les espaces agricoles et de nature.
---	--

La mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de réalisation de ZAC a permis à la gouvernance du projet, à son aménageur et au public, d'échanger autour du projet de la ZAC Multisites.

Cette phase de mise à disposition a aussi permis de mettre en exergue les questions et les inquiétudes des riverains, et d'y répondre.

En effet, la majeure partie des observations a été émise par les riverains jouxtant les terrains de la ZAC, s'interrogeant sur la programmation et la nature des aménagements à proximité de leur parcelle.

Les remarques consignées et les réponses apportées lors de cette période de mise à disposition ne génèrent pas d'évolution du projet.